

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département du TARN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents	En	Qui ont pris
au CA	exercice	part à la
		DELIBERATION
92	92	65

PRESENTS	52
POUVOIRS Suppléants	3
POUVOIRS Titulaires	10
ABSENTS	27

Vote Pour :	65
Vote Contre :	0
Abstention :	0

Date de la Convocation
12 JANVIER 2024
Date d’Affichage
12 JANVIER 2024

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SEANCE DU JEUDI 18 JANVIER 2024

L’an deux mille vingt-quatre, le jeudi dix-huit janvier à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de la Communauté d’agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi dans les locaux de la Communauté d’agglomération, Le Nay - 81600 Técoü, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR, Président.

Présents : Mesdames et Messieurs, Jean-Marc AGUERRE, Blaise AZNAR, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Mathieu BLESS, Michel BONNET, Jean-Louis BOULOC, Paul BOULVRAIS, Françoise BOURDET, Bertrand BOUYSSIE, Gabriel CARRAMUSA, Alain CAUDERAN, Robert CINQ, Martine CLARAZ-ANGOSTO, Laurence CRANSAC-VELLARINO, Olivier DAMEZ, Sylvie DA SILVA, Christian DULIEU, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Bernard FERRET, Claire FITA, Isabelle FOUROUX-CADENE, Serge GARRIGUES, Muriel GEFFRIER, Nicolas GERAUD, Alain GLADE, Christophe GOURMANEL, Marie GRANEL, Pascal HEBRARD, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, François JONGBLOET, Guy LEGROS, Michel MALGOUYRES, Marie-Claire MATE, Marc MIRALES, Jean-Marc MOLLE, Francis MONSARRAT, Régine MOULIADE, Stéphanie NADAI-PUECH, Christian PERO, Eric PILUDU, Francis PRADIER, Ludovic RAU, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Guy SANGIOVANNI, Martine SOUQUET, Jean TKACZUK, Pierre TRANIER, François VERGNES

Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs, Richard BRUNEAU à Alain CAMALET, Jean-Paul LALANDE à Josette MURCIA, Lucette ROUTABOUL à Martine TERRIER

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs, Alain ASSIE à Jean-Marc MOLLE, Patrick CAUSSE à Paul BOULVRAIS, Monique CORBIERE-FAUVEL à Christophe HERIN, Christelle HARDY à Martine SOUQUET, Michelle LAVIT à Marc MIRALES, Christian LONQUEU à Ludovic RAU, Elisabeth LOYER à Marie GRANEL, Alain SORIANO à Dominique HIRISSOU, Jacques VIGOUROUX à Régine MOULIADE, Claire VILLENEUVE à Francis RUFFEL

Absents/Absents excusés : Mesdames et Messieurs, René ANDRIEU, Julien BACOU, Thierno BAH, Jean-Claude BOURGEADE, Dominique BOYER, Jacques BROS, Sébastien CHARRUYER, Jean-Marc DUBOE, Maryse GRIMARD, Louisa KAOUANE, Patrick LAGASSE, Maryline LHERM, Françoise MALAURE-NERIN, Bernard MIRAMOND, Marie MONTELS, Max MOULIS, Fernand ORTEGA, Christel PALIS, Pascale PUIBASSET, Montserrat REILLES, Didier SALANDIN, Christian SERIN, Claude SOULIES, Laurent SQUASSINA, Jacques TISSERAND, Benoît TRAGNE, Gilles TURLAN

Secrétaire de séance : Monsieur Paul BOULVRAIS

N°12_2024
ACTES : 7.6.3

OBJET DE LA DELIBERATION : 12- Acompte participation 2024 au Syndicat Mixte Regroupement Pédagogique Vère-Lézert

Exposé des motifs

Chaque année, le Syndicat Mixte Regroupement Pédagogique Vère-Lézert, dont l’objet est le regroupement pédagogique concernant les communes de Bernac, Castanet, Villeneuve sur Vère et Sainte Croix, bénéficie d’un premier acompte de participation dans l’attente du vote du budget de la Communauté d’agglomération.

Il est proposé de verser au Syndicat Mixte Regroupement Pédagogique Vère-Lézert un acompte de 15 000 € sur la participation à venir 2024 (pour mémoire versé 55.775 € versés en 2023). Les crédits correspondants seront prévus au Budget Scolaire Périscolaire ALSH Restauration 2024, sur l'article comptable 657358 « Subventions de fonctionnement aux autres groupements ».

Le Conseil de communauté,

Où cet exposé,

Vu l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2016 approuvant les statuts de la Communauté d'Agglomération, notamment l'article 6.3.4 des statuts Compétences en matière d'écoles et services périscolaires,

Vu l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2016 portant création de la Communauté d'agglomération notamment son article 9 mentionnant sa représentation substitution des communes de Bernac et Castanet au sein du Syndicat mixte de regroupement pédagogique Vère-Lézert,

Considérant l'avis de la Commission Finances et Moyens généraux du 3 janvier 2024,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

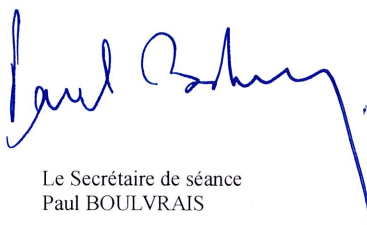
- **approuve** le versement de l'acompte de 15 000 € au titre de la participation 2024 au Syndicat Mixte Regroupement Pédagogique Vère-Lézert,
- **autorise** le Président à signer tout document afférent.

Acte rendu exécutoire
- après transmission en Préfecture
Le 30 JAN. 2024

- publication - mise en ligne
Le 30 JAN. 2024
et/ou notification
Le

Pour extrait conforme,
Fait les jour, mois, an, susdits,




Le Secrétaire de séance
Paul BOULVRAIS


Le Président,
Paul SALVADOR

Conformément aux articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. La décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.